



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 13 MAI 2019

Présidence :	M.	Serge	BROQUARD	Maire
Présent-e-s :	M.	André	CARRAT	Adjoint
	M.	Patrice	MUGNY	Adjoint
	M.	Benjamin	ACKERMANN	Conseiller municipal
	M.	Jean-François	BEAUSOLEIL	Conseiller municipal
	M.	Christophe	BONGARD	Conseiller municipal
	M.	Pierre	COPPO	Conseiller municipal
	M.	Rémy	DURAFOUR	Conseiller municipal
	M.	Blaise	LOUP	Conseiller municipal
	M.	Jacques-André	ROMAND	Conseiller municipal
	M.	Paulo	RODRIGUES DA GUERRA	Conseiller municipal
	M.	Joseph-Marie	THORENS	Conseiller municipal
	Mme	Patricia	VELATI THIRIET	Conseillère municipale
	Mme	Caroline	RADICE	Secrétaire communale
Excusée :	Mme	Emmanuelle	SPINEDI	Conseillère municipale

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 29 avril 2019
2. Approbation des comptes 2018
3. Informations de la Mairie
4. Propositions individuelles et questions

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h. Il salue particulièrement les jeunes nouveaux citoyens, atteignant leur majorité en 2019, qui ont été invités à assister à cette séance du conseil municipal et au repas qui suivra : Mlle Eva Broquard, MM. Thomas Fischer et Baptiste Ledermann.

Il excuse également Mme Spinedi en raison d'un deuil dans sa famille.

1. Approbation du procès-verbal du 29 avril 2019

Les personnes présentes à cette séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

Remerciements sont faits à son auteure.

2. Approbation des comptes 2018

M. le Maire indique qu'il n'y a pas eu de remarques ni de questions sur les comptes depuis leur présentation et qu'ils n'ont subi aucune modification depuis lors non plus.

Il lit le rapport de l'organe de révision de la Fiduciaire Nouvelle SA. À l'exception d'une remarque sur le manque de documentation sur le système de contrôle interne (SCI) de la commune, les experts recommandent d'approuver les comptes annuels 2018 soumis au vote ce soir.

M. le Maire ajoute que la commune de Presinge n'est pas la seule petite commune du canton dans cette situation. La réalisation du SCI est en cours. Avec le passage à MCH2, la commune s'est concentrée sur les aspects comptables et financiers des comptes.

Puis, il donne lecture du « mot du maire » (annexe 1) résumant les points principaux des comptes 2018.

Le sujet ne soulevant plus de questions, **M. le Maire** lit le projet de délibération et le soumet au vote.

Le Conseil municipal décide par 10 oui, soit à l'unanimité,

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2018 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultat 2018 pour un montant de **3'503'509.18 F** aux charges et de **4'244'104.11 F** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **740'594.93 F**.
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 732'345.73 F et résultat extraordinaire de 8'249.20 F.
3. D'approuver le compte des investissements 2018 pour un montant de **2'628'015.37 F** aux dépenses et de **295'044.75 F** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **2'332'970.62 F**.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2018, totalisant à l'actif et au passif un montant de **66'626'752.68 F**.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2018 pour un montant total de **483'809.15 F** dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
7. En application de la LBCGe, **1977** actions détenues par la commune ont été transférées du patrimoine administratif au patrimoine financier.

3. Informations de la Mairie

Prochain conseil municipal du 17 juin 2019

Cette séance est maintenue puisque le Conseil municipal sera amené à voter une délibération sur la rénovation du toit de l'immeuble 17-21 Louvière afin que les travaux puissent débuter en automne.

Auberge communale

M. le Maire annonce que la commune a reçu une résiliation de bail de la part de la gérante de l'Auberge communale pour le 30 juin 2019.

L'Exécutif est d'avis de conserver un commerce au centre du village et souhaiterait trouver un-e repreneur-euse (possédant la patente de cafetier) le plus rapidement possible. Il fait donc appel aux conseillers municipaux pour leur suggérer des idées et/ou des personnes. La commune ne compte pas engager de gros frais de rénovation dans les locaux mais sera attentive de les mettre aux normes d'hygiène.

À la question de **M. Beausoleil** de savoir si les conditions de bail resteront les mêmes, **M. le Maire** répond par l'affirmative, soit un bail d'une année renouvelable d'année en année.

Petites poubelles vertes

L'Exécutif et la commission de l'environnement – sécurité civile ont le projet de mettre en place une collecte des déchets de cuisine afin d'optimiser le tri des déchets. Des conteneurs, dont le lieu reste à définir, seront installés aux abords des immeubles communaux et à Cara. Des petites poubelles vertes seront distribuées aux habitants.

M. Romand prévient que ces poubelles risquent de contenir très vite d'autres déchets.

M. le Maire répond que la commune devra faire, en effet, un important travail de communication.

Il répond également à **M. Loup** que c'est l'entreprise Pradervand qui se chargera du ramassage, tous les 15 jours.

Manifestations Harmony Genève Marathon et Balade transfrontalière

M. le Maire remercie les trois conseillers (Mme Velati Thiriet, MM. Thorens et Durafour) qui ont participé à assurer le ravitaillement dimanche dernier devant le Poney-club.

M. Mugny rappelle « la Balade transfrontalière » qui aura lieu dimanche prochain entre 10h et 17h et qui traversera les communes voisines de Puplinge, Jussy, Ville-la-Grand, Machilly, Juvigny et Saint-Cergues.

4. Propositions individuelles et questions

Mme Velati Thiriet annonce que la commission des manifestations organise un spectacle pour les écoles de Gy et Presinge, lundi 20 mai à 14h à la salle communale de Presinge. C'est une pièce de théâtre créée et réalisée par la Compagnie Pourquoi et destinée aux enfants dès 3 ans. L'entrée est ouverte à tous.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 19h30.

La secrétaire :